



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France
Unité départementale de Seine-et-Marne

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La SAS BBE GAZ, dont le siège social est situé au 2 rue Lafayette à Monthyon (77122), a déposé le 21 mai 2021, complété 20 janvier 2022, un dossier de demande d'enregistrement au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, aux fins d'être autorisée à augmenter les capacités de traitements, à diversifier ses sources d'approvisionnement de son installation de méthanisation située sur le territoire de la commune de Chauconin-Neufmontiers au lieu-dit « La Couture aux Oies », à créer deux lagunes déportées sur les communes de Chauconin-Neufmontiers et Monthyon et à épandre les digestats sur des terres agricoles.

Le dossier de demande précité sera déposé en version papier et numérique en mairie de **Chauconin-Neufmontiers**, commune siège de la consultation du public, du **mardi 15 mars 2022** au **mardi 12 avril 2022 inclus**.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse suivante :

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Enregistrement>

Pendant toute la durée de la consultation du public, le public peut consigner ses observations et propositions :

- sur un registre ouvert à la mairie de Chauconin-Neufmontiers,
- par courrier, à l'Unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT située au 14, Rue de l'Aluminium à Savigny-le-Temple (77547),
- par messagerie électronique à l'adresse générique de l'unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT d'Île-de-France : ud77.driat-if@developpement-durable.gouv.fr

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne.

La demande présentée par la SAS BBE GAZ pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel du 12 août 2010 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2781 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ou d'un arrêté préfectoral de refus d'enregistrement.

Le présent avis de consultation du public, ainsi que l'arrêté préfectoral n° 2022/DRIEAT/UD77/009 du 14 février 2022 portant mise à disposition du public du dossier déposé par la SAS BBE GAZ sont publiés sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse :

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Enregistrement>